



**Commissaires aux
Comptes Associés**

SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AUX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele

Laurent Borg

Commissaires aux comptes

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION U.D.A.F 04

**Siège social :
39 Bd Victor Hugo
04000 DIGNE LES BAINS**

EXERCICE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association U.D.A.F 04 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif au nouveau règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



**Commissaires aux
Comptes Associés**

SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele

Laurent Borg

Commissaires aux comptes

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met

en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative,
- il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Manosque,

Isabelle CANDAELE
*Commissaire aux comptes,
Gérante, signataire désignée*

Signé par ISABELLE CANDAELE
Le 24 avr. 2026

Signed with doc_7eKy
Universign tx_AMPd9n6L7Db

ACTIF		Arrêté au 31/12/2025		31/12/2024
		Durée 12 mois		12 mois
		BRUT	AMORT/PROV	NET
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
TOTAL I				
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs :	44 383,60	-44 383,60		50,30
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions	870 289,21	-434 256,34	436 032,87	470 520,37
Installations techniques matériel et outillage industriel				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	271 681,29	-223 572,28	48 109,01	46 020,39
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres Immobilisés	1 271,00		1 271,00	1 271,00
Prêts				
Autres Immobilisations Financières	6 250,92		6 250,92	6 352,76
TOTAL II	1 193 876,02	-702 212,22	491 663,80	524 214,82
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison	2 661 445,00		2 661 445,00	2 050 532,21
TOTAL III	2 661 445,00		2 661 445,00	2 050 532,21
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Stocks et en cours				
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	28 010,13	-5 884,46	22 125,67	30 174,35
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	67 288,00		67 288,00	153 750,19
Charges constatées d'avance	13 388,75		13 388,75	3 128,92
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	800 644,26		800 644,26	682 115,72
TOTAL IV	909 331,14	-5 884,46	903 446,68	869 169,18
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL V				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL VI				
Ecart de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL VII				
TOTAL GENERAL	4 764 652,16	-708 096,68	4 056 555,48	3 443 916,21

PASSIF		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité		565 257,80	564 972,79
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		64 039,57	64 039,57
Autres réserves			
Report à nouveau			
Report à nouveau		43 005,83	5 210,40
dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		-93 788,01	-93 788,01
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice		36 295,39	38 080,44
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales			
Situation nette (sous-total)			
Situation nette (sous-total)		644 559,02	608 263,63
Fonds propres consommables			
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement		10 788,59	11 936,31
Provisions réglementées			
Provisions réglementées		18 031,10	21 093,80
TOTAL I		673 378,71	641 293,74
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs et donations			
Fonds reportés liés aux legs et donations			
Fonds dédiés			
Fonds dédiés		66 999,09	112 975,51
TOTAL II		66 999,09	112 975,51
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison		2 664 660,59	2 051 472,11
TOTAL III		2 664 660,59	2 051 472,11
Provisions			
Provisions pour risques		150 882,00	68 882,00
Provisions pour charges		131 634,21	111 016,04
TOTAL IV		282 516,21	179 898,04
Dettes			
Emprunts Obligataires et assimilés			
Emprunts Obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		188 119,38	201 636,97
Emprunts et dettes financières diverses			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		39 706,24	31 877,15
Dettes des legs ou donations			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales		197 846,20	194 735,18
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			6 577,85
Autres dettes			
Autres dettes		-66 718,93	15 809,77
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance		10 047,99	7 639,89

COMMISSARIAT AUX COMPTES
AJC AUDIT
Cour d'Appel d'Aix en Provence

Compte de résultat

UDAF 04

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation								
Cotisations	1 651,00	0,10	1 737,00	0,11	-86,00	-4,95		
Ventes de biens								
dont ventes de biens en nature								
dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-soc.								
Ventes de prestations de services	56 427,93	3,56	76 711,58	5,08	-20 283,65	-26,44		
dont parrainages								
dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-soc								
Ventes de biens et services	56 427,93	3,56	76 711,58	5,08	-20 283,65	-26,44		
Concours publics et subvt° exploitation	1 584 721,15	100,00	1 511 419,97	100,00	73 301,18	4,85		
dont contributions financières autorités tarifications								
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable								
Ressources liées à la générosité du public	8 354,01	0,53	10 304,00	0,68	-1 949,99	-18,92		
Dons manuels	8 354,01	0,53	10 304,00	0,68	-1 949,99	-18,92		
Mécénats								
Legs, donations et assurances-vie								
Contributions financières								
Produits de tiers financeurs	1 593 075,16	100,53	1 521 723,97	100,68	71 351,19	4,69		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 569,11	0,23	54 251,28	3,59	-50 682,17	-93,42		
Produits des cessions d'immo incorporelles & corporelles								
Utilisations des fonds dédiés	98 676,93	6,23	108 808,62	7,20	-10 131,69	-9,31		
Autres produits	223 423,33	14,10	207 108,38	13,70	16 314,95	7,88		
dont complément de rémunération TH								
dont quote-part de résultat sur opérations en commun								
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	1 976 823,46	124,74	1 970 340,83	130,36	6 482,63	0,33		
Charges d'exploitation								
Achats de marchandises								
Variation de stocks								
Autres achats et charges externes	367 996,57	23,22	355 649,01	23,53	12 347,56	3,47		
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés	97 117,54	6,13	94 193,48	6,23	2 924,06	3,10		
Salaires	967 915,66	61,08	936 705,89	61,98	31 209,77	3,33		
Cotisations sociales	274 135,41	17,30	284 796,46	18,84	-10 661,05	-3,74		
Dotations aux amortissements & aux dépréciations	47 802,96	3,02	45 885,11	3,04	1 917,85	4,18		
Dotations aux provisions	106 187,28	6,70	66 911,80	4,43	39 275,48	58,70		
Valeurs comptables des immobilisations cédées	15 596,83	0,98	22 202,04	1,47	-6 605,21	-29,75		
Report en fonds dédiés	52 700,51	3,33	112 975,51	7,47	-60 275,00	-53,35		
Autres charges	11 378,32	0,72	19 943,98	1,32	-8 565,66	-42,95		
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	1 940 831,08	122,47	1 939 263,28	128,31	1 567,80	0,08		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	35 992,38	2,27	31 077,55	2,06	4 914,83	15,81		
Produits financiers								
De participations	2 362,35	0,15	3 136,10	0,21	-773,75	-24,67		
D'autres valeurs mob. & créances de l'actif immobilisé								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur dépréciations & provisions								
Différences positives de change								
Produits des immo. financières cédées								
Produits nets s/cessions VPM. et de trésorerie								
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	2 362,35	0,15	3 136,10	0,21	-773,75	-24,67		
Charges financières								
Dotations amort., dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilés	4 366,37	0,28	4 909,33	0,32	-542,96	-11,06		
Différences négatives de change								
Valeurs comptables des immo. financières cédées								
Charges nettes s/cessions VPM. et de trésorerie								
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	4 366,37	0,28	4 909,33	0,32	-542,96	-11,06		
RÉSULTATS FINANCIERS	-2 004,02	-0,13	-1 773,23	-0,12	-230,79	13,02		
RÉSULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	33 988,36	2,14	29 304,32	1,94	4 684,04	15,98		
Produits exceptionnels	3 062,70	0,19	8 776,12	0,58	-5 713,42	-65,10		
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V	3 062,70	0,19	8 776,12	0,58	-5 713,42	-65,10		
Charges exceptionnelles	755,67	0,05			755,67			
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	755,67	0,05			755,67			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 307,03	0,15	8 776,12	0,58	-6 469,09	-73,71		
Participation des salariés								
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII								
Impôts sur les bénéfices								

Compte de résultat

UDAF 04

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Arrêté au :	31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
TOTAL VIII						
PRODUITS	1 982 248,51	125,09	1 982 253,05	131,15	-4,54	0,00
CHARGES	1 945 953,12	122,79	1 944 172,61	128,63	1 780,51	0,09
EXCÉDENT OU DÉFICIT	36 295,39	2,29	38 080,44	2,52	-1 785,05	-4,69
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée						
COMMISSARIAT AUX COMPTES AJC AUDIT Cour d'Appel d'Aix en Provence						

Compte de résultat

UDAF 04

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Contributions Produits							
Dons en nature							
Prestation en nature							
Bénévolat		67 288,00	4,25	23 489,28	1,55	43 798,72	186,46
CONTRIBUTIONS PRODUITS		67 288,00	4,25	23 489,28	1,55	43 798,72	186,46
Contributions Charges							
Secours en nature							
Mises à disposition gratuite de biens et services							
Prestations en nature							
Personnel bénévole		67 288,00	4,25	23 489,28	1,55	43 798,72	186,46
CONTRIBUTIONS CHARGES		67 288,00	4,25	23 489,28	1,55	43 798,72	186,46



ANNEXE des COMPTES ANNUELS

De l'UDAF des Alpes de Haute Provence

L'UDAF a pour mission institutionnelle de représenter les familles du département. (Code de l'action sociale et des familles).

La loi du 11 juillet 1975 a remis à jour les quatre missions inscrites dans le Code de l'action sociale et des familles :

- Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions qui concernent la famille et proposer des mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux,
- Représenter officiellement l'ensemble des familles, adhérentes ou non à une association familiale. Pour cela, elle désigne ou propose des délégués familiaux qui siègent dans les conseils, assemblées ou conseils d'administration, ... institués par l'Etat, les collectivités locales,
- Gérer tout service d'intérêt familial qui lui aura été confié :
 - ✓ Un service Mesure Protection Juridique : protection juridique des majeurs (Sauvegarde de Justice, curatelle, tutelle, ...), mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ) et mesures en direction des mineurs (administrateur ad hoc et tutelle aux biens), réparti sur deux sites à Digne-les-Bains et Manosque,
 - ✓ Une action d'accompagnement scolaire "Une Heure pour Un Enfant" destinée aux enfants en difficulté scolaire fréquentant les établissements scolaires de Digne-les-Bains,
 - ✓ Une action intergénérationnelle "Lire et Faire Lire",
 - ✓ Le secrétariat de la Médaille de la Famille,
 - ✓ Une mission de pilotage du dispositif REAAP dans le Département (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents),
 - ✓ Un service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF),
 - ✓ Un service créé en 2022 d'aide à l'accueil des Ukrainiens,
 - ✓ Un dispositif d'habitat inclusif créé en 2023,
 - ✓ Un service Point Conseil Budget (PCB) créé début 2024
 - ✓ Un service Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) créé début 2024
 - ✓ L'UDAF 04 a été retenue dans le cadre d'un projet innovant régional, lui permettant de se doter d'un animateur à la vie sociale pour le service PJM.
- Agir en justice pour défendre les intérêts matériels et moraux de toutes les familles du département.

Faits caractéristiques de l'exercice

- L'activité du service PJM s'est maintenue indépendamment de l'arrivée de trois mandataires individuels dans le département,
- Nous avons transmis notre rapport d'évaluation définitif du service PJM auprès des pouvoirs publics lors du 1^{er} trimestre 2025,
- Il y a eu 13 audiences prudhommales au cours de l'année 2025 : l'une licenciée en janvier 2024 et l'autre en janvier 2025.

Règles et méthodes comptables

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence.

Il est à noter que les comptes annuels sont établis et présentés conformément :

- au plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux avec application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 selon un arrêté du 05/12/2018, modifié par le règlement ANC 2020-08 selon l'arrêté du 29/12/2020,
- à la dernière évolution du PCG constituée du règlement ANC 2022-06 DU 30/06/2022,
- aux principes comptables de base :
 - ✓ Continuité de l'exploitation,
 - ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - ✓ Indépendance des exercices.

L'annexe comporte les compléments d'informations suivants relatifs au bilan et au compte de résultat, dès lors qu'ils sont significatifs :

Au bilan de l'UDAF 04 au 31 décembre 2025, ne sont pas mentionnés les fonds perçus par les majeurs protégés entre les années 2005 et 2006 puisque ne pouvant être identifiés. Ils avaient été crédités à l'époque sur un compte pivot pour un montant de 15 806,67 euros. Ce compte est utilisé depuis 2021 comme fonds social : des prêts sans intérêts sont accordés aux majeurs en difficulté financière (interruption de droits, dossiers en attente de régularisation). Une convention de prêt est signée entre l'Udaf et le majeur représenté par un délégué PJM.

1 - Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

2 - Etat de l'actif immobilisé :

Voir tableau ci-joint

3 - Etat des amortissements et dépréciations :

Voir compte administratif

4 - Détail des fonds propres et fonds sous contrôle :

Indication de la valeur des sommes sous contrôle des tiers financeurs (comprenant les sommes susceptibles de reprise en cas de fermeture d'établissement)

- Autres réserves :	453 738 euros
- Report à nouveau (gestion non contrôlée) :	98 998 euros
- Réserve sous gestion contrôlée :	62 376 euros
- Résultat sous contrôle tiers financeurs :	-93 788 euros
- Réserves de compensation :	47 480 euros
- Réserve d'excédents affectés à l'investissement :	1 663 euros

5 - Etat des provisions :

Voir tableau ci-joint

Le montant des provisions pour risques et charges s'élève au 31 décembre 2025 à 286 085 euros, dont 119 334 euros représentent la provision pour indemnité de départ en retraite (provision calculée pour les salariés de +45 ans). Le montant des fonds dédiés est de 66 999 euros.

6 - En cas de comptabilisation de valeurs réévaluées :

Pour cet exercice il n'y a pas de valeurs réévaluées.

7 - État des stocks :

Aucun achat n'est stocké

8 - État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice :

Voir tableau ci-joint

9 - Précisions sur la nature, le montant et le traitement :

Produits à recevoir	
Etat	21 020
Tiers financeurs	100 730
OPCO	5 794
Autres	7 814

Charges à payer	
Factures non parvenues	738
Prov. Et charges s/congés payés	131 593

- des quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun ; concernant cet exercice, il n'est plus comptabilisé d'indemnités d'occupation immobilières et mobilières (qui est une équivalence des quotes-parts de résultat sur opération faites en commun).
- dans les charges exceptionnelles nous avons des engagements à réaliser sur ressources affectées (fonds dédiés) pour 52 700 euros, et des charges générées par des opérations de capital pour 0 euros.
- les produits exceptionnels concernent un report des ressources non utilisées s/exercices antérieurs (fonds dédiés) pour 98 677 euros et une reprise sur provisions réglementées pour immobilisations pour 3 062 euros.
- la dernière évolution du Plan Comptable Générale constituée du règlement ANC 2022-06 s'applique depuis 2025 à l'UDAF 04, et modifie la comptabilisation de certains produits. La notion de résultat exceptionnel évolue et ne s'analyse plus par nature mais en fonction de l'évènement. Le résultat d'exploitation évolue donc également, intégrant dorénavant des comptes inscrits auparavant en résultat exceptionnel. Le compte de Transfert de charges est supprimé, entraînant des augmentations de ressources d'exploitation ou des diminutions de charges (notamment les comptes liés aux charges de personnel).

Produits	Ancien plan comptable	Nouveau plan comptable
Quote-Part de Subv.d'investissement	777 Q.P. subv.d'invest.	747 Q.P. subv.d'invest.
Indemnités d'assurance	791 Transfert de charges	7587 Indemnités d'assurance
Refacturation véhicules de services	791 Transfert de charges	708 Produits des activités annexes

- l'UDAF 04 bénéficie d'un allègement de charges patronales dit « ZRR » depuis le 1^{er} juillet 2017 pour un montant de 31 894 euros en 2025.

10 - Détail des cautions bancaires et avals des prêts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne :

- Cautions sur emprunt n°4440369 d'un montant de 238 500 euros = 80 098 euros
- Cautions sur emprunt n°4666741 d'un montant de 70 000 euros = néant
- Cautions sur 3 contrats de crédit-bail voitures = 35 838 euros

11 - Ventilation des produits d'exploitation par catégories d'activités :

- Action Familiale part 1 :	200 768 euros
- Action Familiale part 2 :	60 203 euros
- Protection Juridique des Majeurs :	1 390 659 euros
- Accompagnement Scolaire :	49 623 euros
- Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents :	77 143 euros
- Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux :	16 261 euros
- Accueil Ukrainiens :	11 977 euros
- Habitat Inclusif :	94 419 euros
- PCB / AVDL :	75 771 euros

12 - Ventilation des subventions d'exploitation par catégories d'activités et par financeurs :

Action Familiale part 1	
Unaf part 1	140 809
Caf 04 af1	1 000
MSA af1	3 000
Fonjep	14 214
Autres produits	30 916

Action Familiale part 2	
Unaf part 2	39 719
Caf 04 af2	10 098
MSA af2	3 000
Politique de la Ville (Etat + Prov.Alpes Agglo.)	2 800
Ville de Digne les Bains	800
Conseil départemental 04 af2	1 500

Protection Juridique des Majeurs	
DDETSPP	1 147 353

Accompagnement Scolaire	
CAF des A.H.P.	16 006
Conseil Départemental 04	9 455
Mairie de Digne-les-Bains	1 300
Provence Alpes Agglomération	4 750
Etat	5 000
MSA	1 500

Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents	
CAF des A.H.P.	55 390
Conseil Départemental 04	15 995
MSA Alpes – Vaucluse 04/05	6 500

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux des A.H.P.	
DDETSPP	16 230

Accueil Ukrainiens	
DDETSPP	0

Habitat Inclusif	
Conseil Départemental 04	48 000

Point Conseil Budgétaire / Accompagnement Vers et Dans le Logement	
DDETSPP	33 538

13 - Ventilation des résultats par sections analytiques :

Institution part 1 :	+38 728.51 euros
Institution part 2 :	0 euros
PJM :	+ 9 303.03 euros
Acc. Scolaire :	+ 3 519.46 euros
Reaap :	+1 939.15 euros
ISTF :	+ 602.96 euros
Accueil UK :	-18 345.38 euros
Habitat Inclusif :	+ 547.66 euros
PCB / AVDL :	0 euros

Résultat consolidé : +36 295.39 euros

14 - Evénements postérieurs à la clôture 2025 :

La procédure prud'homale de deux salariées licenciées respectivement en janvier 2024 et janvier 2025 pour faute grave et contestant auprès du conseil des prud'hommes leur licenciement se poursuit en 2026 : le bureau de jugement aura lieu en juin 2026.

15 – Contributions volontaires en nature :

Conformément à l'article 211 du règlement ANC 2018-06, les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées au compte de résultat pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les heures de bénévolat ont été recensées tout au long de l'exercice 2025.

Le nombre d'heures de travail effectué par les bénévoles de l'Udaf 04 en 2025 est de : 5 664 heures. Conformément aux préconisations de l'Unaf, nous avons valorisé ces heures avec la valeur du SMIC horaire en vigueur depuis le 01/01/2025, soit : 11,88€ de l'heure.

Art. 431-5

Le tableau suivant se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général :

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	564 973	285			565 258
Report à nouveau	5 211	37 795			43 006
Excédent ou déficit de l'exercice	38 080	-38 080	36 295		36 295
Situation nette	608 264	0	36 295	0	644 559

Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	11 936			1 148	10 788
Provisions réglementées	21 093			3 063	18 031
TOTAL	641 293	0	36 295	4 211	673 378

Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet :

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursemen ts		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	112 975	52 700	98 676			66 999	
- Formations	7 130	0	0			7 130	
- Envol numérique	2 729	0	560			2 169	
- Fam. Gouvernantes	0	0	0			0	
- Usage numérique	0	0	0			0	
- Lire et faire lire	0	0	0			0	
- AF2	2 286	6 771	2 286			6 771	
- Projet Innovant	39 451	0	39 451			0	
- Logiciel comptable	5 000	0	0			5 000	
- CD 04	11 500	6 705	11 500			6 705	
- Aide-comptable	4 865	0	4 865			0	
- POB / AVDL	40 014	39 224	40 014			39 224	
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Ressources liées à la générosité du public (1)							
TOTAL	112 975	52 700	98 676			66 999	

Immobilisations

UDAF 04

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	44 383.60		
Immobilisations incorporelles	44 383.60		
Terrains			
Constructions sur sol propre	511 017.71		
Constructions sur sol d'autrui			
Install générales, agenc. et aménag. des constructions	359 271.50		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Install générales, agenc. et aménag. divers			
Matériel de transport	7 990.00		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	250 508.82		17 722.96
Emballage récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	1 128 788.03		17 722.96
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation			
Autres titres immobilisés	1 271.00		
Prêts et autres immobilisations financières	6 352.76		453.17
Immobilisations financières	7 623.76		453.17
Total Général	1 180 795.39		18 176.13

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			44 383.60	
Immobilisations incorporelles			44 383.60	
Terrains				
Constructions sur sol propre			511 017.71	
Constructions sur sol d'autrui				
Install générales, agenc. et aménag. des constructions			359 271.50	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Install générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport			7 990.00	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		4 540.49	263 691.29	
Emballage récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		4 540.49	1 141 970.60	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation				
Autres titres immobilisés			1 271.00	
Prêts et autres immobilisations financières		555.01	6 250.92	
Immobilisations financières		555.01	7 521.92	
Total Général		5 095.50	1 193 876.02	

Amortissements

UDAF 04

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	44 333.30	50.30		44 383.60
Immobilisations incorporelles	44 333.30	50.30		44 383.60
Terrains				
Constructions sur sol propre	217 829.52	10 694.74		228 524.26
Construction sur sol d'autrui				
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers	181 939.32	23 792.76		205 732.08
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport	7 990.00			7 990.00
Matériel de bureau, informatique, mobilier	204 488.43	11 093.85		215 582.28
Emballages récup et divers				
Immobilisations corporelles	612 247.27	46 205.35	624.00	657 828.62
Total Général	656 580.57	46 255.65	624.00	702 212.22

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	50.30				
Immobilisations incorporelles	50.30				
Terrains					
Constructions sur sol propre	10 694.74				
Construction sur sol d'autrui					
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers	23 792.76				
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	11 093.85				
Emballages récup et divers					
Immobilisations corporelles	46 205.35				
Total Général	46 255.65				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Créances et Dettes

UDAF 04

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	6 250.92	6 250.92	
Clients douteux ou litigieux	10 210.54	10 210.54	
Autres créances clients	17 799.59	17 799.59	
Personnel et comptes rattachés	1 131.91	1 131.91	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts			
Etat, créances diverses			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	202 647.40	202 647.40	
Charges constatées d'avance	13 388.75	13 388.75	
Total général	251 429.11	251 429.11	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	13 804	58 195	116 120	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	39 706.24	39 706.24		
Personnel et comptes rattachés	95 479.23	95 479.23		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	86 874.88	86 874.88		
Etat, impôt sur les bénéfices				
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés	16 624.00	16 624.00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés				
Autres Dettes	68 025.97	68 025.97		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	10 047.99	10 047.99		
Total général	504 877.69	504 877.69		
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 517.59			
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				

Provisions

UDAF 04

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétrolier				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour investissement				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	103 448.93	15 887.28		119 334.21
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charge sociales, fiscales sur congés à	7 569.11	8 300.00	3 569.11	12 300.00
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions risques et charges	111 016.04	24 187.28	3 569.11	131 634.21
Provisions pour immobilisations incorporelles				
Provisions pour immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stock et en cours				
Provisions sur comptes clients	3 713.15	2 171.31		5 884.46
Autres provisions pour dépréciations				
Provisions pour dépréciation	3 713.15	2 171.31		5 884.46
Total Général	114 729.19	26 358.59	3 569.11	137 618.67
Dotations et reprises d'exploitation		106 187.28	3 569.11	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence				

